



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2024

Lundi 11 mars 2024 à 10h30, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 23/02/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

Étaient présents : 13

Représentants de l'État : M. Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire, Mme CANIVET, Conseillère théâtre, cirque et arts de la rue DRAC des Pays de la Loire, Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée.

Représentants de la Ville d'Angers : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire), Mme Pascale MITONNEAU, Vice-présidente, Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale, M. Laurent VIEU, Conseiller municipal, M. Maxence HENRY, Adjoint, M. Grégoire LAINÉ, Conseiller municipal, M. Benoît PILET, Adjoint, M. Stéphane LEFLOCH, Conseiller municipal suppléant. Mme Brigitte LIVENAIS, personnalité qualifiée.

Représentant du personnel : Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

Autres participants : 8

M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures, patrimoines et créations de la Ville d'Angers, Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale, Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe Cndc. Pour Le Quai CDN : M. Marcial DI FONZO BO, Directeur, M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué, M. Matthias POULIE, Administrateur, M. Jérôme MARPEAU, directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

Absents ayant donné pouvoir : 1

M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique DGCA, membre titulaire représentant de l'État.

Autres absents excusés : personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angers (nomination en cours), personnalité qualifiée nommée par l'État (nomination en cours), M. Alexandre THÉBAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, M. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 14 **Nombre de voix : 14**

Objet : Budget 2023 – Approbation du compte administratif 2023 de l'EPCC Le Quai - CDN

Référence : DEL-2024-02

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

EXPOSE :

Chaque membre du Conseil d'administration a reçu pour examen un exemplaire du compte administratif 2023 retraçant l'ensemble des opérations budgétaires qui ont été effectuées au cours de l'exercice 2023.

Il en ressort un résultat cumulé de la section d'exploitation de 378 646.10 € et un résultat de la section d'investissement de 119 424.13 € obtenus de la manière suivante :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Exécution du budget dépenses	6 637 605.02 €	141 209.47 €
Exécution du budget recettes	<u>7 066 676.11 €</u>	<u>153 509.73 €</u>
Résultat de l'exercice	429 071.09 €	12 300.26 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>- 50 424.99 €</u>	<u>107 123.87 €</u>

Résultat Cumulé

378 646.10 €

119 424.13 €

Le résultat de l'exercice 2023 est concordant avec le compte de gestion présenté par l'agent comptable de l'EPCC Le Quai – CDN.

Section de fonctionnement - Dépenses

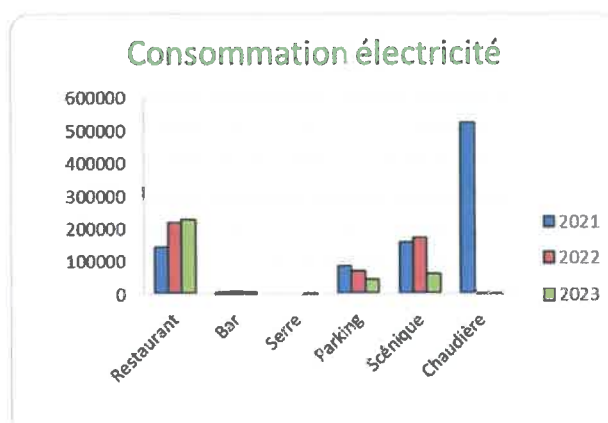
Nous vous invitons à vous référer aux tableaux intitulés *Compte administratif 2023 – Charges* et *Compte administratif 2023 – Produits*, sur lesquels vous pourrez trouver les références aux explications qui suivent. Pour information, de gauche à droite sont mentionnés pour comparaison la référence à l'année 2022, le budget ajusté 2023 tel qu'il était envisagé au moment du Débat d'orientation budgétaire au mois de novembre, puis le Compte administratif 2023 (CA 2023), et pour indication, l'écart entre la prévision et le budget exécuté ; enfin la comparaison entre le budget exécuté 2023 et le budget exécuté 2022.

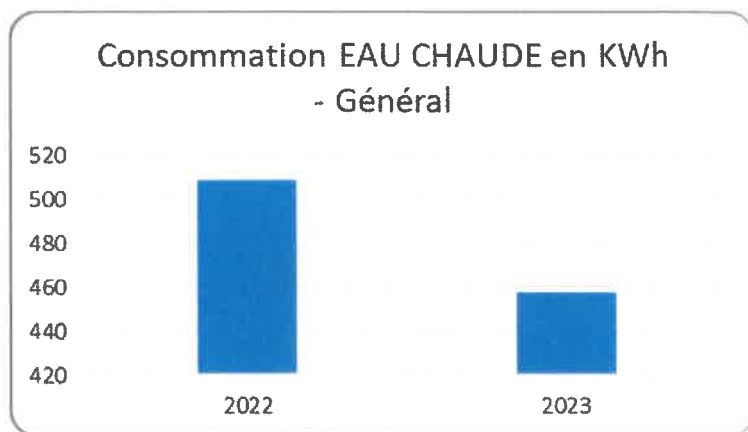
L'exécution budgétaire s'est déroulée dans les limites financières prévues. Le taux d'exécution des dépenses liées aux charges de fonctionnement s'élève à 94,97 % du budget de l'année 2023, révisé à la suite de plusieurs décisions modificatives intervenues au cours de l'année.

Les dépenses se sont élevées à 6.688.030 euros après réintégration du résultat de 2022, les recettes ont couvertes 7.066.676 euros. Le résultat cumulé de l'année 2023 s'élève donc à 378.646 euros, soit 5,38% du budget global de dépenses, résultat important, dont l'explication principale est la période de transition qu'a représentée l'année 2023, comme nous allons le voir.

Tout d'abord, concernant les charges de structure, la première économie importante concerne les dépenses de fluides, environ 85.500 euros [A]. La première explication à cette baisse du coût des fluides est la météo, puisqu'il a fait particulièrement doux encore cette année. Ainsi en dépit d'une augmentation du coût du KWH de 3.24% depuis un an, et surtout de 30.41% depuis deux ans, nous maintenons le même niveau de dépenses que l'année passée. L'autre explication à cette économie est la moindre activité du Quai cette année, et partant le moindre usage de l'équipement, comme nous pouvons le voir sur le premier graphique ci-dessous.

Mais comme l'indiquent les deux graphiques suivants ci-dessous concernant le chauffage, même si la consommation du réseau d'eau chaude qui chauffe le Quai (mixte entre chauffage bois et gaz) a réduit entre 2022 et 2023 (-10%), son prix a connu une augmentation de plus de 10.000 euros, soit 42.49%. Ainsi pouvons-nous craindre qu'un retour à un niveau d'activité normal n'entraîne une augmentation non négligeable des dépenses de fluides, comme nous l'avons prévu pour 2024. Nous pouvons néanmoins encore nous féliciter du raccordement du chauffage au réseau d'eau chaude, lorsque l'on constate le niveau de dépenses électriques de la chaudière sur les 10 premiers mois de 2021.





Le deuxième poste important d'économie des dépenses de structure concerne la masse salariale des permanents [C] : nous économisons par rapport à la prévision 2023 environ 28.300 euros, soit un peu plus d'1% de la prévision. Cela peut sembler peu en proportion, mais ce budget étant très important, la moindre baisse génère d'importantes économies. Nous rappellerons au sujet de la masse salariale des permanents qu'elle a connu une baisse très importante de 2022 à 2023, plus de 181.000 euros, du fait de plusieurs départs, pour certains d'entre eux liés au changement de direction intervenu en 2023 et non remplacés pour l'heure ; l'année 2023 a connu par ailleurs un nombre record d'arrêts maladie, ce qui explique également cette baisse importante.

L'équipe des permanents a connu en 2023 son niveau le plus bas, en termes d'équivalents temps plein, autour de 39,08 contre 41,43 pour l'année 2022, soit -2,35 ETP. Même s'il s'agit de « tenir » ce poste de dépenses, à la fois en ETP et en « glissement-vieillesse-technicité », notamment lors des NAO (négociations annuelles obligatoires), il nous faudra nécessairement reconstituer une équipe de permanents à la hauteur des enjeux à venir.

Les économies les plus importantes en 2023 concernent l'activité [D], là encore reflet d'une année de transition. En dépenses, c'est dans les salaires liés à l'activité que l'écart est manifeste : en 2023, l'économie s'élève à 128.000 euros environ, auxquels il faudrait ajouter près de 100.000 euros de dépenses annexes (frais de voyages et séjours, décors et costumes, droit d'auteurs, etc.), soit en tout environ le coût d'une production de taille moyenne du Quai. Cette production n'a pas été réalisée lors de cette année 2023 au Quai, compte tenu de la direction par *intérim* sur la moitié de l'année, et de l'arrivée effective d'une nouvelle direction au dernier trimestre, qui n'avait pas en chantier la réalisation d'une telle production, même si cela n'a pas empêché le Quai de produire le spectacle *Portrait de l'artiste après sa mort*, de Davide Carnevali, qui met en scène Marcial Di Fonzo Bo. Ce spectacle reste toutefois une « petite forme » sur le plan budgétaire, puisque son coût s'élève à 41.000 euros environ dont 30.000 euros ont été couverts dès 2023 par des recettes de coproduction. Cette arrivée très « financée » de Marcial à la direction du Quai nous a par ailleurs permis d'engager dès l'automne le financement de l'actuelle exposition *Buster Keaton, un garçon incassable*, dont le coût pèsera peu sur 2024.

On notera que si le niveau de dépenses d'activité baisse donc de 235.000 euros environ par rapport à la prévision 2023, il baisse de plus de 1.200.000 par rapport au budget réalisé 2022. Souvenons-nous du caractère tout

à fait inédit de l'année 2022, qui dépassait largement le niveau « habituel », si celui-ci existe, d'environ 350.000 euros. Si l'on considère 2023 comme une année de sous-régime, du fait notamment du faible volume de production et de tournées, normalement le cœur de mission d'un CDN, alors nous comprenons mieux cet écart extrêmement important. Il va s'agir désormais, à partir de 2024 et sans doute plus encore en 2025 et les années suivantes, de retrouver un niveau d'activité digne d'un CDN, autour de 2.900.000 euros de dépenses d'activité, soit près d'un million de plus qu'en cette année de transition.

Pour information, le solde d'activité (dépenses – recettes = solde) concernant la musique et le cirque lors de cette année 2023 atteint 57.000 euros environ, soit 6,8% du solde global d'activité. Le Quai, en dépit d'une activité réduite en 2023, reste d'abord une structure d'art dramatique, conformément à son cahier des charges.

Section de fonctionnement - Recettes

Si les dépenses du budget de fonctionnement laissent apparaître une économie globale de 355.000 euros environ par rapport à la prévision 2023, les recettes quant à elles, se maintiennent, voire progressent légèrement par rapport à leur prévision, d'environ 24.000 euros, soit +0,34%. Ce maintien s'explique à la fois par la préservation du niveau des subventions, en dépit d'un léger tassement de la Région, mais aussi par des recettes propres à la hauteur des prévisions, et enfin par un niveau d'indemnités journalières de sécurité sociale très important pour la seconde année consécutive, puisqu'il s'élève de 26.000 euros par rapport à la prévision. Nous espérons que pour les années à venir, nous n'aurons plus à compter sur ce type de produits, plutôt signe de difficultés diverses.

Par ailleurs, si la prévision était correcte, il est néanmoins à noter que le niveau de recettes propres de cette année 2023 reste très inférieur à ce qu'il devrait être dans une année de fonctionnement normale, corrélé à ce que nous avons dit plus haut au sujet de l'activité. Ce différentiel s'élève environ à 800.000 euros par rapport à une année de pleine activité, moins que l'année 2022, année exceptionnelle là encore, mais très loin donc de cette année 2023 de « sous-régime ».

L'année 2023 a donc été caractérisée par une réduction importante des charges de fonctionnement et d'activité par rapport à une année normale ; elle pourrait se caractériser comme une année « en sourdine », pourrait-on dire. Cela fait suite à un changement de direction soudain et complexe intervenu en fin d'année 2022, avec une mission pour le directeur par *intérim* sur les six premiers mois de 2023, Sylvain Maurice, qui était de maintenir l'activité dans son étiaje le plus bas, afin de ménager les finances du Quai, tout en réglant les nécessaires épineuses questions que génère une telle situation, notamment au regard des collaborateurs de l'ancienne direction.

Cette mission est allée à son terme et devrait nous permettre de démarrer le mandat de Marcial Di Fonzo Bo à la tête du Quai dans les meilleures conditions financières possibles, en dépit d'une conjoncture complexe, rappelons-le, notamment du fait de la forte inflation qui nous touche depuis quelques temps déjà.

L'ensemble de ces mouvements conduit donc à un résultat excédentaire de 378.646 euros dont l'affectation précise va être envisagée dans la prochaine délibération.

Section d'investissement – Dépenses et recettes

Le niveau de dépenses d'investissement pour cette année 2023 suit la même logique, et se contracte par rapport à l'année précédente : 89.404 euros, qui se répartissent comme suit :

- environ 8.600 euros de logiciel, à l'occasion du changement de notre système de billetterie ;

- environ 22.700 euros de matériel scénique : draperies et matériel d'éclairage ;
- environ 35.300 euros de matériel son : enceintes et modification de notre réseau interne ;
- environ 21.500 euros de matériel informatique, principalement à l'occasion du changement de notre système de billetterie (17.000 euros) ;
- enfin environ 1.200 euros pour l'achat d'un nouveau four pour notre espace *catering*.

Les recettes concernent les 40.000 euros de subvention d'équipement que verse la Ville d'Angers chaque année au Quai. A cela s'ajoute l'autofinancement du Quai pour un montant de près de 50.000 euros.

Nous profiterons de cette année 2023 fortement excédentaire en fonctionnement pour réaffecter une partie de l'excédent sur le budget d'investissement de l'année 2024. Car il nous reste néanmoins aujourd'hui encore des investissements importants à réaliser, notamment le renouvellement régulier d'installations informatiques, ainsi que le remplacement à venir sur certains matériels comme les projecteurs LED.

Enfin d'importants travaux devront être consentis par le propriétaire du bâtiment sur le scénique avec la réfection du plateau de la salle T400, dont l'état d'usure empêche aujourd'hui de pouvoir profiter de la multimodalité de la salle. Ces éléments seront à prendre en compte dans les années à venir par la Ville d'Angers, dont nous rappelons qu'outre les 40.000 euros versés au Quai, elle participe à l'investissement sur ce bâtiment à hauteur d'environ 100 à 150.000 euros par an.

En conséquence, il est proposé d'approuver le compte administratif de l'EPCC Le Quai - CDN pour l'exercice 2023 et les résultats arrêtés aux montants ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1612-12, et L1431-7, R.2221-50 à 51, et R.221-92 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux notamment son article 1112 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17, et par délibération DELIB 2018-09 votée en date du 4 décembre 2018,

Vu le compte de gestion 2023 présenté par le Trésorier principal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 présenté comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Exécution du budget dépenses	6 637 605.02 €	141 209.47 €
Exécution du budget recettes	<u>7 066 676.11 €</u>	<u>153 509.73 €</u>
Résultat de l'exercice	429 071.09 €	12 300.26 €
Reprises des résultats antérieurs	<u>- 50 424.99 €</u>	<u>107 123.87 €</u>
Résultat Cumulé	378 646.10 €	119 424.13 €

Le Président,
Nicolas DUFETEL